

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quatorze, le **05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
06 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

8^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.
ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-
LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers
Municipaux.

Objet : Prochain recensement de
la population.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 109/2014

Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint au Maire, informe le Conseil
Municipal qu'il y a lieu de mettre en place le prochain recensement de la population, qui aura lieu
début 2015 dans notre Ville.

Il va falloir recruter temporairement 13 agents recenseurs et 5
remplaçants afin d'assurer l'enquête.

Monsieur DAUTREY propose de fixer leur rémunération sur la base
du SMIC horaire pour les séances de formation obligatoires et, pour la collecte des enquêtes, sur
la base du nombre de bulletins individuels collectés ainsi que sur celle du nombre de feuilles de
logement, aux tarifs bruts auxquels l'Etat indemniserait la Commune pour ce recensement (tarifs
non encore connus).

Après délibération,
Le Conseil Municipal est unanime à en décider ainsi.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,